

Bien entendu, les provinces de l'Ouest et le reste du Canada envisagent la question du pétrole de façon bien différente. La plupart des provinces n'y voient qu'une question d'approvisionnement et de prix; en Alberta et dans les autres provinces de l'Ouest, on considère aussi que le pétrole constitue un outil essentiel d'industrialisation. Il est malheureux que, dans le cadre de la confédération, Ottawa se soit si peu intéressé aux problèmes de l'Ouest et à ses possibilités d'industrialisation quand il ne possédait pas les moyens nécessaires pour y parvenir par lui-même. Maintenant qu'il a les moyens de le faire, on tente de contrôler ses ressources et le premier ministre a insisté pour que l'Alberta et la Colombie-Britannique discutent de la question avec des investisseurs étrangers importants, comme le Japon. Le gouvernement est incapable de se décider à nous offrir des solutions sensées pour régler la question du tarif-marchandises et les autres problèmes de transport. Mais, maintenant que l'Ouest du pays a développé ses industries secondaires et qu'il peut acquérir une identité régionale dans le cadre de la confédération, le gouvernement central veut lui imposer des restrictions.

Si on agit de cette façon et si on présente une mesure comme celle-ci, c'est qu'au départ on suppose que les provinces ne sont pas dignes de confiance, que les gouvernements et les parlements provinciaux sont en quelque sorte moins patriotes que le parlement ou le gouvernement fédéral et que, lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à l'intérêt national, les provinces auront inévitablement tendance à aller à l'encontre de cet intérêt. Cette hypothèse de la malveillance comporte deux grandes failles. Tout d'abord, rien ne prouve que les provinces veulent anéantir le pays ou léser l'intérêt national.

Pour ce qui est de la substance même de cette mesure législative, la question des approvisionnements de pétrole et la politique de fixation des prix, rien n'indique que les provinces productrices veulent extorquer des prix élevés des consommateurs canadiens ou agir autrement, ici comme à l'étranger, au détriment de l'intérêt national. Tout au contraire. Les provinces productrices, notamment l'Alberta, ont nettement prouvé qu'elles étaient disposées à se satisfaire de prix raisonnables et à garantir des approvisionnements aux consommateurs canadiens tout en agissant avec prudence à l'étranger. Certains régions pétrolifères du monde se servent depuis peu de leurs ressources pour menacer leurs clients. Elles ont utilisé leur pétrole impitoyablement non pas comme levier dans des pourparlers mais comme arme de combat. Ces choses se sont passées ailleurs dans le monde créant une atmosphère de crise. Toutefois, cela ne s'est pas produit au Canada, bien au contraire. Les provinces productrices se sont réunies avec le gouvernement central. Elles ont conclu une entente que de nombreux citoyens de ces provinces jugent défavorable à leurs intérêts et ont agi avec le plus grand sérieux. Elles n'ont pas fait de menaces, mais en ont reçues et, en dépit de cela, elles ont agi logiquement prouvant ainsi qu'elles respectaient un engagement fondamental envers l'intérêt national. C'est la première faille dans cette hypothèse de la malveillance des provinces qu'on trouve dans

Huile et pétrole

l'objet même du projet de loi. C'est une hypothèse dénuée de fondement et que réfutent tous les faits disponibles.

La deuxième faille est que cette hypothèse et les mesures arbitraires qui en découlent dérogent au fondement même du fédéralisme canadien. L'hypothèse va à l'encontre de notre fédéralisme, car elle laisse entendre que les mesures positives prises par une province pour améliorer son économie sont préjudiciables au pays, tandis que l'hypothèse contraire du fédéralisme canadien est que tout le pays profitera de l'exploitation des ressources particulières des diverses provinces et régions. Logiquement, ce bill nous conduirait dans une situation où toutes les décisions importantes seraient prises au centre du pays et où les provinces n'auraient qu'à acquiescer; une telle notion nie tout fédéralisme canadien. Les mesures prévues dans le bill vont à l'encontre de notre système fédéral parce qu'en réalité, elles modifient la constitution en retirant aux provinces les attributions en matière de politique de ressources qui leur reviennent d'après la loi et la constitution.

● (1630)

Le bill constitue un empiètement sur plusieurs droits des provinces, et, comme d'autres députés l'ont signalé avant moi, il pourrait y en avoir plusieurs autres plus tard. De fait, le bill établira certainement un précédent parce qu'il représente une attaque sans provocation et sans raison valable, exception faite de la théorie qui veut que le fédéralisme soit dangereux. Les provinces productrices n'ont rien fait pour mériter cette attaque, si ce n'est posséder une ressource qui diminue constamment et dont on pourrait se servir pour favoriser l'expansion des industries locales et aider à maintenir l'équilibre de l'expansion industrielle du Canada. Mais que se serait-il produit s'il y avait eu provocation?

Je ne suis pas un admirateur du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald). A mon avis, il exerce sans aucun tact un mandat qui exige au contraire beaucoup de diplomatie. J'ignore absolument ce qui inspire l'attitude du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-être est-ce le simple désir d'accroître son pouvoir personnel. Peut-être est-ce l'arrogance qui lui suggère qu'il est le seul avec l'élite qui compose le Cabinet, à pouvoir discerner l'intérêt national. Peut-être agit-il tout bonnement par esprit de parti, s'opposant aux provinces dont les partis au pouvoir sont autres que le sien. Ou bien, en toute obéissance, se contente-t-il de suivre son chef, le premier ministre (M. Trudeau), qui a toute une philosophie à ce sujet, et si philosophie est un trop grand mot, il a au moins du partis pris.

Le parti pris du premier ministre, c'est que chaque premier ministre provincial est un Maurice Duplessis en puissance, homme qu'il a appris à détester. Je soupçonne qu'en influençant les destinées du gouvernement, le premier ministre est hanté par la mémoire de Maurice Duplessis. Je soupçonne que c'est ce qui inspire son attitude à l'égard du Québec. Je crois qu'il en veut aux provinces d'Alberta et de Saskatchewan parce qu'elles sont en mesure de créer et de développer elles-mêmes leur force et identité comme associés à part entière au sein de la Confédération. Je crains que le premier ministre n'identifie régions fortes et séparatisme.